

Le 17 mars 2015

## Appel de candidatures : postes de négociateur et négociatrice : unité urbaine et unité des FFRS

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) invite ses membres à poser leur candidature aux postes de négociateur et négociatrice de l'unité urbaine et de l'unité des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS).

Selon le paragraphe 6.11 des statuts nationaux du STTP, le comité de négociation de l'unité urbaine doit compter au moins une femme, et au moins une ou un francophone et une ou un anglophone. Selon le paragraphe 6.03, le Conseil exécutif national détermine la composition des autres comités de négociation.

### Négociations

La convention collective de l'unité des FFRS arrive à échéance le 31 décembre 2015, et celle de l'unité urbaine, le 31 janvier 2016. La préparation des négociations a déjà commencé. Les sections locales tiennent ces temps-ci des assemblées pour adopter leurs revendications. Ces revendications feront l'objet de débats dans le cadre des conférences régionales, qui auront lieu en juin. En août, le Conseil exécutif national préparera un programme de revendications pour chacune des deux unités de négociation. En septembre, il présentera aux membres de chaque unité leur programme de revendications. Le Syndicat a pour objectif de sélectionner les membres qui formeront les deux comités de négociation après la tenue du congrès national, en mai prochain.

### Responsabilités des membres siégeant à un comité de négociation

- Sous la direction du négociateur en chef et du Conseil exécutif national, les négociateurs et négociatrices présentent les revendications des membres à Postes Canada dans le but de négocier une convention collective.
- Les négociatrices et négociateurs sont chargés de l'analyse des revendications précises afin d'en défendre le bien-fondé auprès de Postes Canada.
- Une fois les négociations terminées, les négociateurs et négociatrices rédigent un rapport destiné au prochain comité de négociation.

### Exigences

- Expérience de négociation d'une convention collective;

- Bonne connaissance de la convention collective et des programmes et activités de l'employeur;
- Expérience de préparation, d'audition et d'arbitrage de griefs;
- Aptitude à travailler seul et en équipe;
- Aptitude à travailler de longues heures, loin de chez soi;
- Bonnes capacités de rédaction et d'organisation;
- Connaissances touchant les droits de la personne et les enjeux de santé et de sécurité seront considérées comme un atout;
- Connaissances touchant les procédures de travail seront considérées comme un atout;
- Être membre de l'unité de négociation pour laquelle on souhaite poser sa candidature au poste de négociateur ou négociatrice.

### Pour poser sa candidature, il faut remplir un formulaire et le faire parvenir à l'attention de :

Marie-Claude Mercier-Dion  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3  
mcmercierdion@cupw-sttp.org

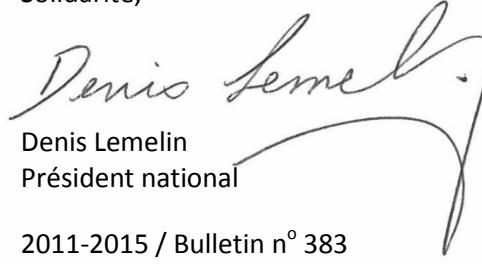
**Date limite d'envoi du formulaire : 24 avril 2015**

**Début du poste : 25 mai 2015**

**Durée du poste :** De 9 à 12 mois, pouvant être raccourcie ou prolongée.

**Rémunération :** Taux de salaire du poste de permanente ou permanent syndical. Allocations quotidiennes et hébergement fournis, s'il y a lieu.

Solidarité,



Denis Lemelin  
Président national

2011-2015 / Bulletin n° 383

dn sepb 225/map scfp 1979

